

COLLEGE DU BAS CHABLAIS
21 AVENUE DES ACACIAS
74140 DOUVAIN

REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne la location et la maintenance de matériels de reprographie, selon les conditions définies dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

ARTICLE 2 : CARACTERISTIQUES DES MARCHES

La consultation est lancée sous forme de marché passé selon la procédure adaptée (MAPA).

ARTICLE 3 : ETENDUE DE LA CONSULTATION

1) Allotissement

Le présent marché comporte un seul lot

2) Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée ferme **de 20 trimestres à partir du 01/04/2019.**

3) Délai de validité des offres : 45 jours

ARTICLE 4 : DOCUMENTS REGISSANT LE MARCHÉ

Le présent marché est régi par l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs au marché public.

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous par ordre de priorité décroissante :

ARTICLE 5 : REMISE DES OFFRES

Les offres, ainsi que tous les documents l'accompagnant devront être rédigées en langue française.

A l'appui de leur offre, les candidats pourront fournir tout document permettant d'apprécier leur capacité à assurer la prestation, notamment au regard de la valeur technique et de service de l'offre.

Remise des offres

Les candidats pourront transmettre leur offre, sur la plateforme de l'AJI.

La nouvelle réglementation exige la dématérialisation des offres des fournisseurs

La date limite de réception des offres est fixée IMPERATIVEMENT au : 24/01/2019.

Une fois déposées, les offres retenues conformes ne peuvent plus être retirées, ni modifiées et restent la propriété de l'administration de l'établissement.

Toute offre arrivée ou déposée après cette date sera retournée à son auteur.

ARTICLE 6 : CRITERES DE JUGEMENT

L'offre sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- Valeur financière de l'offre : 50%
- Qualités techniques, qualités des services associés dont délai d'intervention sous 24h : 40%
- Qualités environnementales de l'offre : 10 %

Le candidat devra être en mesure de préciser :

- Les performances du matériel en matière de respect de l'environnement (consommation électrique en fonctionnement et en veille, recours à des matériaux écologiques, fonctionnalités permettant d'optimiser le recyclage, etc)
- Les certifications ou éco labels ou démarches éventuelles entreprises en matière de responsabilité sociale.

Dans le cas où plusieurs offres jugées les plus intéressantes seraient considérées comme équivalentes, le pouvoir adjudicateur pourra demander aux candidats concernés, de préciser le contenu de leurs offres.

En cas de discordance constatée dans une offre, les prix unitaires TTC portés, en chiffres, sur le tableau annexé à l'acte d'engagement, prévaudront sur toutes les autres indications de l'offre et le montant du décompte sera rectifié en conséquence.

Seul le prix unitaire hors taxes est contractuel

ARTICLE 7 : CONTENTIEUX

Tout contentieux qui naîtrait du marché entre le soumissionnaire et le collège relève de la seule compétence du Tribunal Administratif.

ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour tout renseignement administratif ou technique complémentaire, s'adresse à :

Mme Quemener , gestionnaire

Adresse mail : francois.quemener@ac-grenoble.fr

N°de tél : 04.50.94.33.54

LE CANDIDAT

(Cachet, date et signature, précédé de
la mention « lu et approuvé »)

Mme AMORIC Marie Laure
Principale